

**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Bruxelles

TVA BE 0526.937.652  
RPM Bruxelles

(ci-après la "**Société**")

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DU**  
**24 JUIN 2016**

---

**Bureau**

La séance est ouverte à 11 heures, au siège social de la Société,

Monsieur Alain Duménil préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président désigne Monsieur Nicolas Boucheron comme secrétaire et Monsieur Patrick Engler scrutateur.

**Convocations**

Un avis de convocation à la présente assemblée générale a été publié :

- dans le Moniteur belge, le 25 mai 2016 ;
- dans l'"ECHO", le 25 mai 2016.

Les informations visées à l'article 533bis, §2 du Code des sociétés ont été mises à disposition sur le site internet de la Société à partir du 25 mai 2016.

Les actionnaires nominatifs, les administrateurs et le commissaire ont été convoqués à la présente assemblée générale par lettres ordinaires du 25 mai 2016.

Les publications et les lettres de convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).



## Liste de présence – Formalités d'admission

Il résulte de la liste de présence, laquelle a été signée préalablement à l'ouverture de la séance par tous les actionnaires présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau (Annexe 2) que 70 684 633 actions sur les 135 928 119 actions représentant le capital social de la Société sont représentées.

Les actionnaires présents et représentés se sont conformés aux formalités à accomplir pour être admis à la présente assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées à l'article 30 des statuts de la Société et à l'article 536 du Code des sociétés. Les attestations délivrées par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Quatre (4) formulaires de vote par procuration et un (1) formulaire de vote par correspondance sont parvenus à la Société au plus tard le sixième jour qui précède la date de la présente assemblée générale. Ces formulaires sont annexés au présent procès-verbal (Annexe 4).

## Ordre du jour

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

*Proposition d'approuver le rapport de rémunération.*

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.*

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR) comme suit :*

- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)

*Dont l'affectation serait la suivante :*

*En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)*

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

7. Décharge des administrateurs.

*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*

8. Décharge du commissaire.

*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*

9.       Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL  
*Proposition de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b – 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.*
10.       Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.  
*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
11.       Octroi d'une rémunération au commissaire  
*Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.*
12.       Divers.

Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent recueillir au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

#### **Questions**

Le président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage du droit de poser par écrit des questions aux administrateurs ou au commissaire, conformément à l'article 536 du Code des sociétés.

Le président demande s'il y a des questions sur les rapports ou des points à l'ordre du jour.

Il n'y en a pas.

#### **Constatation de la validité de l'assemblée**

L'exposé du président qui précède est reconnu exact par la présente assemblée générale. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

## **Résolutions**

Après délibérations, la présente assemblée générale adopte les résolutions suivantes :

**1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.**

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 et en prend connaissance.

**2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015**

L'assemblée générale dispense le président de donner lecture du rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 et en prend connaissance.

Monsieur Nicolas Boucheron commente le rapport de rémunération.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

**3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015**

L'assemblée générale dispense le président de donner la lecture du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 et en prend connaissance.

**4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015**

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633

- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

#### **5. Décision relative à l'affectation des résultats**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR comme suit :

- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)
- Dont l'affectation serait la suivante :
- En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)

Il est rappelé que, dans le cadre du régime fiscal français SIIC auquel la Société reste soumise au titre de son établissement stable français, elle n'a pas d'obligation de distribution en raison de son résultat SIIC négatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

#### **6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015**

L'assemblée générale prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

#### **7. Décharge des administrateurs**

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé, à savoir :

- Monsieur Alain DUMENIL ;
- Monsieur Patrick ENGLER ;
- Mademoiselle Valérie DUMENIL;
- Monsieur Jean FOURNIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633



## **8. Décharge du commissaire**

L'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire, DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL, dont le siège social est établi à 1831 Diegem, Berkenlaan 8b, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Pierre-Hugues BONNEFOY, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

## **9. Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b – 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

## **10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs**

L'assemblée générale décide d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633



## 11. Octroi d'une rémunération au Commissaire

L'assemblée générale décide d'octroyer au Commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (70 684 633 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention).

- Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 70 684 633
- Proportion du capital social représenté par ces votes : 52,00 %
- Nombre total de votes valablement exprimés : 70 684 633

## 12. Divers

Il n'y a pas de points divers.

### Clôture

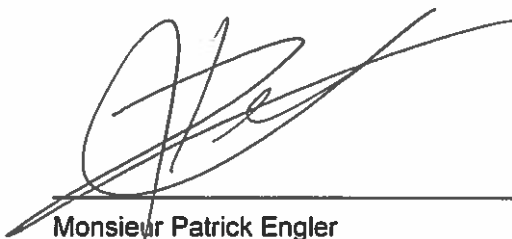
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, lequel est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires qui en expriment le souhait.



Monsieur Alain Duménil  
Président



Monsieur Nicolas Boucheron  
Secrétaire



Monsieur Patrick Engler  
Scrutateur

### Annexes :

1. Publications et convocations ;
2. Liste de présence ;
3. Attestations ;
4. Formulaire de vote par procuration et formulaire de vote par correspondance.

Annexe 1

Publications et convocations



8 



## WETTELIJKE BEKENDMAKINGEN EN VERSCHILLENDE BERICHTEN

### PUBLICATIONS LEGALES ET AVIS DIVERS

#### Ruimtelijke Ordening

Gemeente Gooik

##### Bekendmaking

De gemeenteraad van Gooik besliste in zitting van 26/04/2016, over te gaan tot de voorlopige vaststelling van het ontwerp van het ruimtelijk uitvoeringsplan (RUP) « Oude Melkerij ». Deze RUP wordt onderworpen aan een openbaar onderzoek waarin iedereen advies kan/mag verlenen.

Dit onderzoek loopt van 01/06/2016 t/m 31/07/2016. Een exemplaar van voornoemd ontwerp ligt ter inzage op de dienst grondgebiedzaken (ruimtelijke ordening) van het gemeentehuis, Koekoekstraat 2, te 1755 Gooik, elke dag, tijdens de openingsuren.

Opmerkingen en/of bezwaren dienen schriftelijk (aangetekend of bij afgifte tegen ontvangstbewijs) bezorgd te worden aan de GECORO, p/a Koekoekstraat 2, 1755 Gooik. Het gemeentebestuur zal trachten maximaal rekening te houden met de inspraak van zijn burgers.

Na het verstrijken van het openbaar onderzoek zal de GECORO de ingediende adviezen, opmerkingen en bezwaren bundelen en coördineren en een gemotiveerd advies bezorgen aan de gemeenteraad.

Er wordt geen informatievergadering georganiseerd.  
Gooik, 17 mei 2016.

(4867)

#### Algemene vergaderingen en berichten voor de aandeelhouders

##### Assemblées générales et avis aux actionnaires

BLPM NV,  
Lindestraat 182, B-1785 Merchtem  
Ondernemingsnummer : 0873.379.882

Bijeenroeping algemene vergadering (jaarvergadering) op vrijdag 10 juni 2016, om 16 uur, op de maatschappelijke zetel, Lindestraat 182, 1785 Merchtem. De vennoten die aan de algemene vergadering wensen deel te nemen worden verzocht dit schriftelijk of per email ter kennis te brengen aan de raad van bestuur van BLPM NV, uiterlijk drie dagen voor de algemene vergadering (art. 30 van de statuten). Vennoten die wensen vertegenwoordigd te worden kunnen een model van volmacht bekomen op de maatschappelijke zetel. Agenda: 1. Voorlezing en bespreking van het verslag van de raad van bestuur betreffende het boekjaar afgesloten op 31 december 2015. 2. Onderzoek en goedkeuring

van de jaarrekening van het boekjaar afgesloten op 31 december 2015. 3. Goedkeuring van de verwerking van het resultaat. 4. Kwijting te verlenen aan de bestuurders. 5. Varia.

(4864)

Agrineffe SR  
rue de Neffe 1, 5537 BIOUL  
Numéro d'entreprise : 0434.699.065

L'assemblée générale se tiendra : le mardi 14 juin 2016, à 17 heures, rue sur les Dos 45, à 5537 Bioul.

##### Ordre du jour :

- Rapport du C.A.
- Approbation des comptes annuels.
- Affectation du résultat.
- Décharge aux administrateurs.
- Divers.

(4865)

ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC,  
SOCIETE EUROPEENNE, avenue de l'Astronomie 9, 1210 Bruxelles

*Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
de la société du 24 juin 2016*

Les actionnaires et les titulaires de droits de souscription (« BSA ») de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0526.937.652 (la « Société ») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le 24 juin 2016, à 11 heures, au siège social de la Société.

##### Ordre du jour et propositions de décisions :

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

5. Décision relative à l'affectation des résultats.

Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3.237.072,73 EUR) comme suit :

- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 : (3.237.072,73 EUR)

Dont l'affectation serait la suivante :

En totalité, en report à nouveau : (3.237.072,73 EUR)

6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

#### 7. Décharge des administrateurs.

Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

#### 8. Décharge du commissaire.

Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

#### 9. Renouvellement du mandat du commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL.

Proposition de renouveler le mandat du commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b - 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0429.053.863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### 10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux administrateurs.

Proposition d'octroyer aux administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40.000,00 euros à répartir librement par le conseil d'administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.

#### 11. Octroi d'une rémunération au commissaire.

Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62.400,00 euros.

#### 12. Divers.

#### Formalités d'admission à l'assemblée générale :

Conformément à l'article 536, § 2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au 10 juin 2016, à 24 heures (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale.

2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le 18 juin 2016, votre intention de participer à l'assemblée générale.

#### Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le 10 juin 2016, à 24 heures (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le 18 juin 2016. Nous attirons votre attention sur le fait que le 18 juin 2016, tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le 17 juin 2016.

#### Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 18 juin 2016. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Les titulaires de droits de souscription (« BSA ») ont également le droit d'assister à l'assemblée générale mais avec voix consultative uniquement. Pour ce faire, ils doivent accomplir les mêmes formalités d'admission que les actionnaires.

#### Vote par procuration ou par correspondance :

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société (www.adcsiic.eu).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le 18 juin 2016. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail (contact@adcsiic.eu), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

#### Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions :

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1) prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes); et

2) encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 2 juin 2016.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le 9 juin 2016, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : www.adcsiic.eu.

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

#### Droit de poser des questions par écrit :

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail (contact@adcsiic.eu) au plus tard le 18 juin 2016.

## Documents :

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)) et à son siège social (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du 25 mai 2016. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)).  
(4866)

**CONTINENTAL FOODS BELGIUM, naamloze vennootschap,**  
Rijksweg 16, 2870 Puurs

Ondernemingsnummer : 0458.358.850  
(de Vennootschap)

*Oproeping tot buitengewone algemene vergadering van aandeelhouders*

Een buitengewone algemene vergadering van aandeelhouders van de Vennootschap zal worden gehouden op 10 juni 2016, om 10 uur, te 1000 Brussel, Lloyd Georgelaan 11.

De agendapunten zijn :

1. Reële vermindering van het maatschappelijk kapitaal, in toepassing van artikel 613 van het Wetboek van vennootschappen, met een bedrag van 20.000.000,00 EUR, om het te brengen van 50.003.824,30 EUR op 30.003.824,30 EUR aan de aandeelhouders in evenredigheid tot hun huidige aandelenbezit in de Vennootschap. Deze kapitaalvermindering strekt ertoe het kapitaal van de Vennootschap in overeenstemming te brengen met de huidige en toekomstige noden van de Vennootschap. Zij zal aangerekend worden op het fiscaal werkelijk volgestort kapitaal en zal plaatsvinden zonder vernietiging van aandelen.

2. Vaststelling van de verwezenlijking van de kapitaalvermindering.

3. Wijziging van het artikel 5 van de statuten om het in overeenstemming te brengen met de nieuwe kapitaalstoestand.

4. Volmacht voor de coördinatie van statuten.

5. Uitkering van een tussentijds dividend ten belope van 20.000.000,00 EUR.

6. Toekenning van bijzondere volmachten aan de raad van bestuur teneinde de uitvoeringsmodaliteiten vast te stellen inzake de reële vermindering van het kapitaal en de uitkering van het tussentijds dividend zoals opgenomen onder punt 1 en 5 van de agenda.

De aandeelhouders die wensen deel te nemen aan deze vergadering dienen overeenkomstig artikel 27 van de statuten van de Vennootschap, de vennootschap uiterlijk op 5 juni 2016 in kennis te stellen van hun voornemen om deel te nemen aan deze vergadering bij gewone brief gericht aan de zetel van de Vennootschap ter attentie van Evi Vandenborne.

(4895)

**MULTIPAR,**  
société coopérative à responsabilité limitée.

Siège social : route de Lennik 900, 1070 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0401.985.519

*Convocation*

Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale ordinaire de la SCRL Multipar qui se tiendra le jeudi 9 juin 2016, à 10 heures, au siège social, route de Lennik 900, à 1070 Bruxelles.

*Ordre du jour :*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Nomination statutaire.

6. Renouvellement du mandat du commissaire.

7. Divers.

8. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AGO de ce 9 juin 2016.

Le conseil d'administration.  
(4912)

**MULTIPAR,**  
coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid.

Maatschappelijke zetel : Lenniksebaan 900, 1070 Brussel

Ondernemingsnummer : 0401.985.519

*Oproeping*

Wij nodigen u uit op de gewone algemene vergadering van de CVBA Multipar die doorgaat op donderdag 9 juni 2016, om 10 uur, op de maatschappelijke zetel, Lenniksebaan 900, te 1070 Brussel.

*Agenda :*

1. Beheersverslag van de Raad van bestuur en verslag van de commissaris over het boekjaar afgesloten op 31 december 2015.

2. Goedkeuring van de jaarrekeningen afgesloten op 31 december 2015.

3. Bestemming van het resultaat.

4. Kwijting te verlenen aan de bestuurders en aan de commissaris.

5. Statutaire benoeming.

6. Hernieuwing mandaat commissaris.

7. Diversen.

8. Lectuur en goedkeuring van de notulen van de gewone algemene vergadering van 9 juni 2016.

De raad van bestuur.  
(4912)

**MULTIPHARMA,**  
société coopérative à responsabilité limitée.

Siège social : square Marie Curie 30, 1070 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0866.855.346

*Convocation*

Nous vous invitons à assister à l'assemblée générale ordinaire de la SCRL Multipharma qui se tiendra le jeudi 9 juin 2016, à 10 h 30 m, route de Lennik 900, à 1070 Bruxelles.

*Ordre du jour :*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Nomination statutaire.
6. Confirmation du mandat du commissaire.
7. Divers.
8. Lecture et approbation du procès-verbal de l'AGO de ce 9 juin 2016.

Le conseil d'administration.  
(4913)

## Économie & Politique Monde

# De nouveaux ennemis pour Netanyahu

Le Premier ministre israélien risque des poursuites judiciaires pour avoir, dans le passé, fait financer certains de ses déplacements et de ses séjours à l'étranger par de «généreux donateurs».

AU KERN  
A TEL-AVIV

Les ennemis s'accumulent pour Benjamin Netanyahu. En effet, dans son rapport remis mardi au président de la Knesset, le Contrôleur de l'Etat – l'équivalent local de la cour des comptes incarné par l'ex-magistrat Joseph Shapira – relève une série d'«anomalies» dans le financement de ses voyages à l'étranger lorsqu'il

était simple député du Likoud, puis ministre des Finances dans le gouvernement d'Ariel Sharon au début des années 2000.

### Une longue liste de donateurs

En l'occurrence, une quarantaine de déplacements à l'étranger de l'homme fort du Likoud, seul ou en compagnie de son épouse et de ses deux enfants, ont été payés par des fondations privées, par des gouvernements étrangers, par la compagnie Eilat, par des bienfaiteurs non israéliens, ainsi que par des hommes d'affaires dont les entreprises sont cotées à la Bourse de Tel-Aviv. Des entrepreneurs en constructions publiques et un tour-opérateur, entre



Benjamin Netanyahu risque des poursuites. © AFP

autres. À l'époque, ces «avantages en nature» évalués à des dizaines de milliers d'euros de dollars et de livres sterling n'étaient pas interdits. Mais ils devaient être préalablement autorisés. Ou signalés ensuite à une commission ad hoc de la Knesset. Or, cela n'a pas été fait. Illegale? Le contrôleur Shapira estime que les cas signalés dans son rapport sont «à la limite». Qu'ils frottent le conflit d'intérêts, une notion susceptible d'entraîner des poursuites pénales dans l'Etat hébreu.

Cependant, les faits les plus trouillants découverts par Shapira n'ont pas été rendus publics. En effet, lorsqu'il en a eu connaissance en 2015, l'ex-magistrat les a directement transmis au conseiller juri-

dique du gouvernement (l'équivalent local du procureur général) afin qu'il décide s'il y a lieu de déclencher une instruction judiciaire. Sa décision est attendue dans les prochaines semaines.

### D'autres documents

«Le rapport de Shapira n'est pas relatif pour Netanyahu, mais il ne renvoie que les faits les plus anodins ou prescrits parce qu'ils datent d'avant 2005», explique le chroniqueur Ravi Drucker. «En revanche, les documents et témoignages transmis à la justice en 2015 semblent plus sérieux. Leur exactitude et le fait que la justice soit saisie va sans doute empoisonner la vie politique dans les semaines et dans les mois à venir puisqu'une incul-

pation éventuelle de Netanyahu provoquerait la chute du gouvernement et de nouvelles élections». Selon des fuites provenant de l'enquête, l'actuel Premier ministre de l'Etat hébreu serait notamment soupçonné d'avoir fait payer certains de ses voyages par plusieurs sources différentes et empoiché le solde.

Attendant à être malmenés par les médias qui surnomment cette affaire «Biblicours», Netanyahu et son épouse ont mobilisé plusieurs témoins du barreau pour défendre leur honneur. Depuis mardi, ceux-ci multiplient les interventions radiotélévisées pour dénoncer «la campagne de diffamation montée contre leurs clients à des fins politiques».

## CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉE

### ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE

Avenue de l'Astronomie, 9 - 1210 Bruxelles

### CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DU 24 JUIN 2016

Les actionnaires et les titulaires de droits de souscription («BSA») de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0526.937.652 (la «Société») sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **24 juin 2016, à 11 heures**, au siège social de la Société.

#### Ordre du jour et propositions de décisions

- Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
- Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération.*
- Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.*
- Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR) comme suit:*  
Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)  
Dont l'affectation serait la suivante (3 237 072,73 EUR)  
En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)
- Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
- Décharge des administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
- Décharge du commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
- Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL.  
*Proposition de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (R00023), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefont, Berkenlaan 8b - 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 033 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.*
- Ocroti d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.  
*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*
- Ocroti d'une rémunération au commissaire.  
*Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.*
- Divers.

#### Formalités d'admission à l'Assemblée Générale

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

- La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous détenez au **18 juin 2016, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
- Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **18 juin 2016** votre intention de participer à l'assemblée générale.

#### Procédure d'enregistrement

La date d'enregistrement est le **18 juin 2016, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

À la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **18 juin 2016**. Nous attirons votre attention sur le fait que le **18 juin 2016** tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **17 juin 2016**.

#### Confirmation de participation

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsic.eu](mailto:contact@adcsic.eu)) au plus tard le **18 juin 2016**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsic.eu](http://www.adcsic.eu)). Les titulaires de droits de souscription («BSA») ont également le droit d'assister à l'assemblée générale mais avec voix consultative uniquement. Pour ce faire, ils doivent accomplir les mêmes formalités d'admission que les actionnaires.

#### Vote par procuration ou par correspondance

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsic.eu](http://www.adcsic.eu)). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsic.eu](http://www.adcsic.eu)).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission prévues, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **18 juin 2016**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail ([contact@adcsic.eu](mailto:contact@adcsic.eu)), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

#### Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Un ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes), et
2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont en copies à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsic.eu](mailto:contact@adcsic.eu)) au plus tard le **2 juin 2016**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **2 juin 2016**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet [www.adcsic.eu](http://www.adcsic.eu).

Les propositions qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

#### Droit de poser des questions par écrit

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsic.eu](mailto:contact@adcsic.eu)) au plus tard le **18 juin 2016**.

#### Documents

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcsic.eu](http://www.adcsic.eu)) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **25 mai 2016**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsic.eu](mailto:contact@adcsic.eu)).

## Le conflit social se durcit en France, menacé de paralysie

Confronté à un durcissement du mouvement social concentré sur les moyens de transports, le gouvernement français tente de conjurer le risque d'une paralysie du pays.

Le conflit prend désormais des allures de bras de fer entre le gouvernement socialiste et le syndicat contestataire CGT, historiquement proche du Parti communiste et premier syndicat de France.

Les policiers ont débloqué par la force au petit matin une raffinerie et un dépôt de carburant dans le sud-est, dont les accès étaient occupés depuis la veille par des militants de la CGT opposés à une réforme du code du travail jugée trop libérale.

D'autres foyers de contestation pourraient s'allumer: les syndicats de l'aviation civile menacent d'arrêter le travail du 3 au 5 juin. Les conducteurs du métro et les cheminots pourraient eux aussi se mettre en grève. Un scénario cauchemardesque pour le gouvernement, qui attend près de sept millions de visiteurs en France à partir du 10 juin pour l'Euro 2016.

### «Une minorité»

Deux mois et demi après le lancement de la réforme du droit du travail, la fronde s'est durcie ces derniers jours, avec le blocage de dépôts de carburant et de raffineries orchestrés par les militants de la CGT. Le président François Hollande a dénoncé mardi le «blocage» des sites pétroliers comme «une stratégie portée par une minorité», alléguant que la question que les Français se retrouvent dans cette situation de pénurie, de blocage, que notre économie soit bloquée, a souligné pour sa part le Premier ministre Manuel Valls. Pour le chef du gouvernement, le syndicat «CGT est dans une impasse, prend en otage» le pays mais «trouvera une réponse extrêmement ferme». Pour le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, en revanche, c'est le Pre-

mier ministre qui «joue un jeu dangereux» en essayant «d'opposer la CGT aux citoyens». L'opinion publique reste toujours acquise à la «contestation» du projet de loi Travail, a-t-il jugé, souhaitant ouvertement que la grève se généralise. «Philippe Martinez se hisse au rang de chef de l'opposition», commentait Le Monde. Mais «la CGT peut-elle mettre le pays à l'arrêt», s'interrogeait Libération, soulignant que le syndicat «n'a pas forcément les moyens de ses ambitions».

Six raffineries sur les huit que compte la France étaient touchées depuis lundi soir contre quatre la veille. Ces blocages provoquent depuis plusieurs jours des difficultés d'approvisionnement de stations-service, entraînant des ruées d'automobilistes aux pompes. Autre menace sur l'approvisionnement en carburant: le personnel des terminaux pétroliers du Havre, qui assure 40% des importations françaises, a voté la grève à partir de mardi soir. Selon le secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies, «autour de 20% des stations sont fermées ou en grande difficulté».

Le groupe pétrolier Total, qui opère cinq des raffineries bloquées, a brandi la menace hier: «Cela va nous conduire à réviser sérieusement les plans que nous avons d'investissements dans l'ensemble de ces sites», a menacé son PDG Patrick Pouyanné.

Seule éclaircie pour le tandem Valls-Hollande: le Fill a relevé sensiblement mardi ses prévisions de croissance pour la France, s'alignant sur celles du gouvernement (1,5%).

**«Il est hors de question que les Français se retrouvent dans cette situation de pénurie.»**

MANUEL VALLS  
PREMIER MINISTRE FRANÇAIS



La raffinerie de Fos-sur-Mer a été débloquée par la force. © AFP



**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC**  
**SOCIETE EUROPEENNE**  
Avenue de l'Astronomie, 9  
1210 Bruxelles

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA  
SOCIETE DU 24 JUIN 2016**

Les actionnaires et les titulaires de droits de souscription ("BSA") de la société européenne Alliance Développement Capital SIIC, dont le siège social est établi à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie, 9, inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro 0526.937.652 (la "**Société**") sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **24 juin 2016, à 11 heures**, au siège social de la Société.

**Ordre du jour et propositions de décisions**

1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.  
*Proposition d'approuver le rapport de rémunération.*
3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.  
*Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.*
5. Décision relative à l'affectation des résultats.  
*Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR) comme suit :*  
- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)  
*Dont l'affectation serait la suivante :*  
*En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)*
6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
7. Décharge des administrateurs.  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.*
8. Décharge du commissaire.  
*Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.*
9. Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL  
*Proposition de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b – 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de*

*l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.*

10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs.

*Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.*

11. Octroi d'une rémunération au commissaire

*Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.*

12. Divers.

### **Formalités d'admission à l'assemblée générale**

Conformément à l'article 536, §2 du Code des sociétés, les actionnaires ne seront admis et ne pourront voter à l'assemblée générale que pour autant que les deux conditions suivantes soient remplies :

1. La Société doit pouvoir déterminer, sur la base de preuves soumises en application de la procédure d'enregistrement décrite ci-dessous, que vous déteniez au **10 juin 2016, à 24 heures** (heure belge) le nombre d'actions pour lequel vous avez l'intention de participer à l'assemblée générale ;
2. Vous devez confirmer explicitement à la Société au plus tard le **18 juin 2016** votre intention de participer à l'assemblée générale.

### **Procédure d'enregistrement**

La date d'enregistrement est le **10 juin 2016, à 24 heures** (heure belge). Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

A la date d'enregistrement, les détenteurs d'actions nominatives devront être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société et les détenteurs d'actions dématérialisées devront être enregistrés dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, pour le nombre d'actions pour lequel ils souhaitent participer à l'assemblée générale.

Une attestation constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale sera établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et remise aux détenteurs d'actions dématérialisées, lesquels doivent déposer cette attestation au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) au plus tard le **18 juin 2016**. Nous attirons votre attention sur le fait que le 18 juin 2016 tombe un samedi et n'est, par conséquent, pas un jour ouvrable en Belgique. Nous vous invitons dès lors à prendre contact avec le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation au plus tard le **17 juin 2016**.

### **Confirmation de participation**

En outre, les actionnaires qui souhaitent participer à l'assemblée générale doivent en informer la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **18 juin 2016**. Pour ce faire, un avis de participation est disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)).

Les titulaires de droits de souscription ("BSA") ont également le droit d'assister à l'assemblée générale mais avec voix consultative uniquement. Pour ce faire, ils doivent accomplir les mêmes formalités d'admission que les actionnaires.

### **Vote par procuration ou par correspondance**

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire en utilisant le formulaire de procuration disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)). Chaque actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire sauf dans les cas prévus par le droit belge.

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance en utilisant le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)).

Outre l'accomplissement des formalités d'admission précitées, les actionnaires doivent faire parvenir l'original du formulaire de procuration et de vote par correspondance signé sur support papier à la Société au plus tard le **18 juin 2016**. Ces formulaires peuvent également être communiqués à la Société dans le même délai par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge.

### **Droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions**

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter, inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le ou les actionnaires qui exercent ce droit doivent, pour que leur demande soit examinée lors de l'assemblée générale, satisfaire aux deux conditions suivantes :

1. prouver qu'ils détiennent le pourcentage requis mentionné ci-dessus à la date de leur demande (soit par l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes) ; et

2. encore être actionnaires de la Société à concurrence de ce pourcentage à la date d'enregistrement.

Les demandes d'inscription sont formulées par écrit et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décisions y afférentes, ou du texte des propositions de décisions à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société devra transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Elles sont envoyées à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **2 juin 2016**.

La Société accusera réception de ces demandes dans un délai de quarante-huit heures à compter de leur réception.

Le cas échéant, au plus tard le **9 juin 2016**, la Société publiera un ordre du jour complété des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées. Simultanément, la Société mettra à disposition de ses actionnaires les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration et pour voter par correspondance, complétés des sujets additionnels à traiter et des propositions de décisions y afférentes et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées sur son site internet : [www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu).

Les procurations qui seraient envoyées à la Société avant la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Par exception à ce qui précède, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décisions nouvelles, le mandataire peut, en assemblée générale, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. La procuration doit indiquer si le mandataire est autorisé à voter sur les sujets à traiter nouveaux inscrits à l'ordre du jour ou s'il doit s'abstenir.

#### **Droit de poser des questions par écrit**

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée générale peuvent poser des questions par écrit aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)) au plus tard le **18 juin 2016**.

#### **Documents**

Tous les documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet de la Société ([www.adcsiic.eu](http://www.adcsiic.eu)) et à son siège social (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles), durant les heures normales d'ouverture, à partir du **25 mai 2016**. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement une copie de ces documents au siège social de la Société ou en faisant



la demande par courrier ordinaire au siège social de la Société (Avenue de l'Astronomie 9, à 1210 Bruxelles) ou par e-mail ([contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu)).

Annexe 2

Liste de présence ;

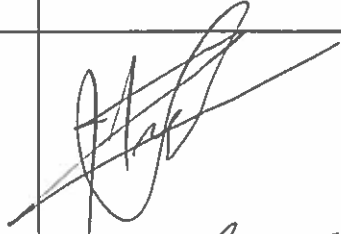
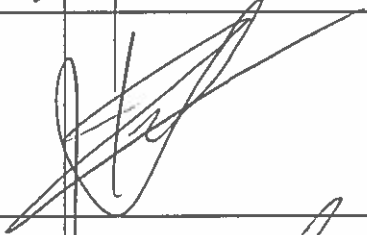
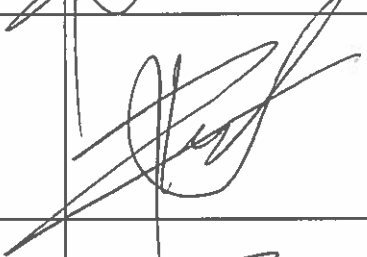
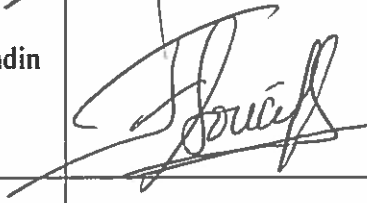


**ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC  
SOCIETE EUROPEENNE**

**AVENUE DE L'ASTRONOMIE 9  
1210 BRUXELLES**

**R.P.M. BRUXELLES 0526.937.652**

**LISTE DES PRESENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
TENUE LE 24 JUIN 2016**

| <b>Nom et adresse<br/>ou siège social</b>                                         | <b>Nombre d'actions<br/>à la date<br/>d'enregistrement</b> | <b>Mandataire ou représentant</b>     | <b>Signatures</b>                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ARDOR INVESTMENT<br/>SA,<br/>avenue Pasteur 3,<br/>L 2311 Luxembourg</b>       | 31 944 361<br>au porteur (*)                               | M. Patrick Engler                     |    |
| <b>RODRA<br/>INVESTISSEMENTS<br/>SCS, avenue Pasteur 3,<br/>L 2311 Luxembourg</b> | 16 700 000<br>au porteur (*)                               | M. Patrick Engler                     |   |
| <b>ARDOR CAPITAL SA,<br/>avenue Pasteur 3,<br/>L 2311 Luxembourg</b>              | 8 275 000<br>au porteur (*)                                | M. Patrick Engler                     |  |
| <b>CI COM SA,<br/>Rue du Nant 22,<br/>CH-1207 Genève</b>                          | 13 765 000<br>au porteur (*)                               | Mme Florence Soucémariandin           |  |
| <b>M. Didier GALOIS<br/>Le Corbusier 326,<br/>54150 Briey (France)</b>            | 272<br>au nominatif (**)                                   |                                       | Vote par correspondance                                                               |
| <b>Total : 70 684 633 actions</b>                                                 |                                                            | sur 135 928 119 actions<br>existantes |                                                                                       |

(\*) ci-annexée l'attestation de détention des actions au jour de la date d'enregistrement émise par le teneur de compte.

(\*\*) telles qu'inscrites dans le registre des actions nominatives de la société au jour de la date d'enregistrement.

# Holders

Issuer: 30 ADC SINC

Date: 24/05/2016 09:18

| Id Client | First name   | Last name       | Status | Birth/Constitution date | Holder type     | Nationality | Language | Miscellaneous              | First last                     | Address type    | Street 1                    | Appt    | Postal code | City                   | Country | Position | Tax Rate |
|-----------|--------------|-----------------|--------|-------------------------|-----------------|-------------|----------|----------------------------|--------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------|-------------|------------------------|---------|----------|----------|
| 03000001  | DOIER        | GALLOIS         | Valid  | 13/03/1949              | Individual      | FRANCE      | French   | 328 RESIDENCE LE COMBUSEUR |                                | Mailing address | RUE DU DOCTEUR PIERRE       |         | 54150       | IRLEV                  | FRANCE  | 272      | 25       |
| 03000002  | JEAN         | DAREXY          | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 2 700    | 25       |
| 03000003  | PAUL         | MAITRE          | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 8 480    | 25       |
| 03000004  | JEAN         | BOST            | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 270      | 25       |
| 03000005  | LEONARD      | BRANDY          | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 1 620    | 25       |
| 03000006  | PATRICK      | ENGLER          | Valid  | 07/11/1960              | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | PHALHURT                    |         | 74500       | SAINT PAUL EN CHAMPAIS | FRANCE  | 1 344    | 25       |
| 03000007  | MICHEL       | LANTURI         | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | RUE ALFRED DE VIGNY         | 35      | 33200       | BORDEAUX               | FRANCE  | 2 201    | 25       |
| 03000008  | JEAN         | MARTNET         | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 540      | 25       |
| 03000009  | FRANCOISE    | MAURY           | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 7 650    | 25       |
| 03000010  | EMONE        | BLAISE          | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 10 000   | 25       |
| 03000011  | MARCELLE     | CHAMPION        | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 2 000    | 25       |
| 03000012  |              | GOUGELET        | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 1 000    | 25       |
| 03000013  | JEAN LOUIS   | GLIBERT         | Valid  | 06/02/1935              | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | AVENUE SAINT MONORE D EYLAU | 2       | 75118       | PARIS                  | FRANCE  | 33       | 25       |
| 03000015  |              | NNAIL           | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 20 000   | 25       |
| 03000016  |              | LEFARGNEUR      | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            | C/O ME LEMPERIERE              |                 |                             |         |             |                        |         | 17 000   | 25       |
| 03000017  | CHARLES      | LOHRI           | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | 6 000    | 25       |
| 03000018  | CLEMENT      | HERILLON        | Valid  |                         | Individual      | FRANCE      | French   | SUCCESSION HERBILLON       | C/O ME MATHIEU JACQUES NOTAIRE |                 |                             |         |             |                        |         | 11 000   | 25       |
| 03000019  |              | 37.135 - SEP1   | Valid  |                         | Corporation     | FRANCE      | French   | REP PAR MR ENGLER PATRICK  |                                | Mailing address | AV. DE ROMIE                | 27      | 75008       | PARIS                  | FRANCE  | 1 324    | 25       |
| 03000020  | MONIQUE      | TISSIER         | Valid  | 09/07/1941              | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | GRANDE RUE                  | 7       | 69160       | ANCY LE FRANCAIS       | FRANCE  | 671      | 25       |
| 03000021  | YANICK       | CHELLE          | Valid  | 26/12/1958              | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | RUE HENRI DESBALS           | 175 BIS | 31100       | TOULOUS                | FRANCE  | 248      | 25       |
| 03000022  | MARIE PAULE  | PICANDET        | Valid  | 02/10/1938              | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | QUAI DE LA LOIRE            | 28      | 75019       | PARIS                  | FRANCE  | 54       | 25       |
| 03000023  | GILBERT YVON | DERREN          | Valid  | 06/06/1946              | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | AVENUE FOCH                 | 68      | 75018       | PARIS                  | FRANCE  | 1        | 25       |
| 03000025  | GILLES       | GUGELLA GUILPIN | Valid  | 07/05/1965              | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | RUE THIERS                  | 60 BIS  | 38000       | GRENOBLE               | FRANCE  | 10       | 25       |
| 03000026  | JEAN PIERRE  | DEL MONACO      | Valid  | 25/07/1962              | Individual      | FRANCE      | French   |                            |                                | Mailing address | RUE CHARLOT                 | 59      | 75003       | PARIS                  | FRANCE  | 18       | 25       |
| 03000028  | NOSTRO       | NOSTRO ADC      | Valid  | 11/05/2013              | Internal NOSTRO |             | English  |                            |                                |                 |                             |         |             |                        |         | -92 626  | 25       |

Annexe 3  
Attestations



Luxembourg, le 10 Juin 2016

N/Réf: BOL/SYM  
Etablissement dépositaire:  
CA Indosuez Wealth (Europe)  
39, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

**ATTESTATION DE DETENTION**

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ADC SIIC  
qui se tiendra le 24 juin 2016

Madame, Monsieur,

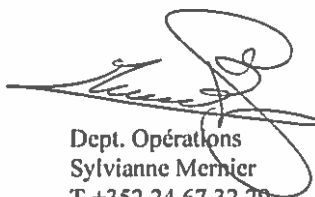
Nous confirmons par la présente qu'au 10 juin 2016, à 24 heures (heure belge), nous détenons dans nos livres en vue de l'Assemblée Générale sus-mentionnée pour compte ARDOR INVESTMENT :

31 944 361 actions ADC SIIC (BE0974269012)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Dept. Opérations  
Jérôme Da Costa  
T +352 24 67 62 76  
F +352 24 67 83 14



Dept. Opérations  
Sylvianne Mernier  
T +352 24 67 32 29  
F +352 24 67 83 14

Luxembourg, le 10 Juin 2016

N/Réf: BOL/SYM  
Etablissement dépositaire:  
CA Indosuez Wealth (Europe)  
39, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

**ATTESTATION DE DETENTION**

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ADC SIIC  
qui se tiendra le 24 juin 2016

Madame, Monsieur,

Nous confirmons par la présente qu'au 10 juin 2016, à 24 heures (heure belge), nous détenions dans nos livres en vue de l'Assemblée Générale sus-mentionnée pour compte RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S. :

16 700 000 actions ADC SIIC (BE0974269012)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Dept. Opérations  
Jérôme Da Costa  
T +352 24 67 62 76  
F +352 24 67 83 14



Dept. Opérations  
Sylvianne Mernier  
T +352 24 67 32 29  
F +352 24 67 83 14



Luxembourg, le 10 Juin 2016

N/Réf: BOL/SYM  
Etablissement dépositaire:  
CA Indosuez Wealth (Europe)  
39, allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

**ATTESTATION DE DETENTION**

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
ADC SIIC  
qui se tiendra le 24 juin 2016

Madame, Monsieur,

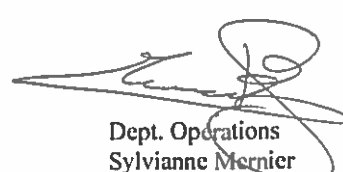
Nous confirmons par la présente qu'au 10 juin 2016, à 24 heures (heure belge), nous détenons dans nos livres en vue de l'Assemblée Générale sus-mentionnée pour compte ARDOR CAPITAL S.A. :

8 275 000 actions ADC SIIC (BE0974269012)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Dept. Operations  
Jérôme Da Costa  
T +352 24 67 62 76  
F +352 24 67 83 14



Dept. Operations  
Sylvianne Mernier  
T +352 24 67 32 29  
F +352 24 67 83 14

# **HYPOSWISS**

**P R I V A T F   B A N K**

Hyposwiss Private Bank Genève SA  
Rue du Général-Dufour 3  
Case postale 5611  
1211 Geneva 11  
Phone +41 22 716 36 36  
Fax +41 22 716 36 19  
[www.hyposwiss.ch](http://www.hyposwiss.ch)

**20064 – CI COM SA**

**Genève, 13 juin 2016**

## **CERTIFICATE**

**Dear Sir,**

**According to your request, we certify your holding as of 10 June 2016 in our books for your account 20064 :**

**-13'765'000 shares ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SHS  
(isin BE0974269012)**

**We wish you good receipt of this certificate and kind regards.**

**Hyposwiss Private Bank Genève SA**



**Fabien Vidal**



**Alicia Joffre**

Annexe 4

Formulaires de vote par procuration et formulaires de vote par correspondance



## VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination :

GALOIS

Adresse / siège social :

104 LE CORBUSIER  
14150 BIEZY

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> :

\_\_\_\_\_

Représentée par<sup>2</sup> :

\_\_\_\_\_

Propriétaire de 272 actions de la société européenne « ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

déclare par la présente voter avec 272 de ses actions dans le sens indiqué ci-après sur les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 24 juin 2016, à 11H00.

| ORDRE DU JOUR                                                                                                                                                                  | INSTRUCTION <sup>3</sup>             |                           |                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| 1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                      | Aucun vote n'est requis              |                           |                                  |
| 2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><br><i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i> | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input type="radio"/> Non | <input type="radio"/> Abstention |
| 3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                  | Aucun vote n'est requis              |                           |                                  |

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                      |                                      |                                             |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------|
| 4.  | <p>Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.</p> <p><i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non | <input checked="" type="radio"/> Abstention |
| 5.  | <p>Décision relative à l'affectation des résultats.</p> <p><i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR) comme suit :</i></p> <p>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)</p> <p><i>Dont l'affectation serait la suivante :</i></p> <p>En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)</p>                                                                                                                                                                                                                     | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non | <input checked="" type="radio"/> Abstention |
| 6.  | Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Aucun vote n'est requis              |                                      |                                             |
| 7.  | <p>Décharge des administrateurs.</p> <p><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non | <input checked="" type="radio"/> Abstention |
| 8.  | <p>Décharge du commissaire.</p> <p><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non | <input checked="" type="radio"/> Abstention |
| 9.  | <p>Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL.</p> <p><i>Proposition de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b - 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</i></p> | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non | <input checked="" type="radio"/> Abstention |
| 10. | <p>Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs</p> <p><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i></p>                                                                                                                                                                                                                                              | <input checked="" type="radio"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> Non | <input checked="" type="radio"/> Abstention |

|                                                                                                                                                                                           |                                |            |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------|-------------------|
| <p>11. Octroi d'une rémunération au commissaire</p> <p><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.</i></p> | <p>Oui</p>                     | <p>Non</p> | <p>Abstention</p> |
| <p>12. Divers</p>                                                                                                                                                                         | <p>Aucun vote n'est requis</p> |            |                   |

Ce formulaire de vote par correspondance doit parvenir signé à la Société par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiiic.eu](mailto:contact@adcsiiic.eu) au plus tard le **18 juin 2016** avant la fermeture des bureaux. Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement et de confirmation de participation décrites dans la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 533ter du Code des sociétés, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 533ter du Code des sociétés.

Fait à Briey, le 27/5 2016.

Signature(s)



## PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR INVESTMENT S.A.

Adresse / siège social : 3, Avenue Pasteur – L-2311 Luxembourg

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 80570

Représentée par<sup>2</sup> :

FIS SERVICES SA représentant permanent H. Di Benadetti  
TANIA BENADEUR

Propriétaire de 31 944 361 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution:**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 24 juin 2016, à 11H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

| ORDRE DU JOUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | INSTRUCTION <sup>3</sup> |                |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------|
| 1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                   | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>                                                                                                                                                                  | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                               | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.</i>                                                                                                                                                | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 5. Décision relative à l'affectation des résultats.<br><i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR) comme suit :</i><br><i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)</i><br><i>Dont l'affectation serait la suivante :</i><br><i>En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)</i> | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                                                                          | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 7. Décharge des administrateurs.<br><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>                                                                                                                                              | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                         |                |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|
| 8. Décharge du commissaire.<br><br><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 9. Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL.<br><br><i>Proposition de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b – 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</i> | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs<br><br><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>                                                                                                                                                                                                                                             | Oui                     | <del>non</del> | <del>Abstention</del> |
| 11. Octroi d'une rémunération au commissaire<br><br><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 12. Divers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Aucun vote n'est requis |                |                       |

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la)

soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **18 juin 2016** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcslic.eu](mailto:contact@adcslic.eu).

Fait à Luxembourg, le 21/06 2016.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir

  
**Tazia BENAMEUR**  
Administrateur

  
**FMS SERVICES S.A.**  
Administrateur  
Représentant permanent  
H. A. Benadite

(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

# PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S.

Adresse / siège social : 3, Avenue Pasteur – L-2311 Luxembourg

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 153936

Représentée par<sup>2</sup> : RODRA S.A., représentée par M. Marc André BALY

---

Propriétaire de 16 700 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "**Société**").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution:**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 24 juin 2016, à 11H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.



La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

| ORDRE DU JOUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | INSTRUCTION <sup>3</sup> |                |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------|
| 1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                                   | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><br><i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>                                                                                                                                                                              | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                               | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><br><i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.</i>                                                                                                                                                            | Oui                      | <del>Non</del> | Abstention            |
| 5. Décision relative à l'affectation des résultats.<br><br><i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR) comme suit :</i><br><br><i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)</i><br><br><i>Dont l'affectation serait la suivante :</i><br><br><i>En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)</i> | Oui                      | <del>Non</del> | Abstention            |
| 6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                                                                                          | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 7. Décharge des administrateurs.<br><br><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>                                                                                                                                                          | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                         |     |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----|-----------------------|
| 8. Décharge du commissaire.<br><br><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Oui                     | Non | <del>Abstention</del> |
| 9. Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL.<br><br><i>Proposition de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b – 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</i> | Oui                     | Non | <del>Abstention</del> |
| 10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs<br><br><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>                                                                                                                                                                                                                                             | Oui                     | non | <del>Abstention</del> |
| 11. Octroi d'une rémunération au commissaire<br><br><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oui                     | Non | <del>Abstention</del> |
| 12. Divers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Aucun vote n'est requis |     |                       |

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la)

soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Code des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **18 juin 2016** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à Genève, le 16/6 / 2016.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir  


---

(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

## PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : ARDOR CAPITAL S.A.

Adresse / siège social : 3, Avenue Pasteur – L-2311 Luxembourg

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : B 108734

Représentée par<sup>2</sup> : FDS SERVICES SA représentant permanent M. Di Benedetto  
TAZIA BENANEUR

Propriétaire de 8 275 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution:**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 24 juin 2016, à 11H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

| ORDRE DU JOUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | INSTRUCTION <sup>3</sup> |                |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------|
| 1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                   | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>                                                                                                                                                                  | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                               | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.</i>                                                                                                                                                | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 5. Décision relative à l'affectation des résultats.<br><i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR) comme suit :</i><br><i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)</i><br><i>Dont l'affectation serait la suivante :</i><br><i>En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)</i> | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                                                                          | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 7. Décharge des administrateurs.<br><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>                                                                                                                                              | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                         |                |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|
| 8. Décharge du commissaire.<br><br><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 9. Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL.<br><br><i>Proposition de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b – 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</i> | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs<br><br><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>                                                                                                                                                                                                                                             | Oui                     | <del>non</del> | <del>Abstention</del> |
| 11. Octroi d'une rémunération au commissaire<br><br><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 12. Divers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Aucun vote n'est requis |                |                       |

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la)

soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **18 juin 2016** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à Luxembourg, le 01/06 2016.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

*Bon pour pouvoir*

  
FMS SERVICES S.A.  
Administrateur  
Représentant permanent  
*H. M. Benabdellah*

  
Iazia BENAMEUR  
Administrateur

(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.

## PROCURATION

Le / la soussigné(e):

Nom / dénomination : CI COM SA

Adresse / siège social : Rue du Nant 22, 1207 GENEVE

---

Numéro d'entreprise<sup>1</sup> : CHE-100.074.134

Représentée par<sup>2</sup> : M. Alain DUMENIL et M. Patrick ENGLER

---

Propriétaire de 13 765 000 actions de la société européenne « **ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL SIIC** », ayant son siège social à 1210 Bruxelles, avenue de l'Astronomie 9, RPM Bruxelles 0526.937.652 (la "Société").

**nomme et désigne, comme mandataire avec pouvoir de substitution:**

Nom : M. Patrick ENGLER et/ou Mme Florence SOUCEMARIANADIN  
et/ou Mme Cécile DURAND

Adresse : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS

---

à qui il / elle confère par la présente tous pouvoirs pour le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le 24 juin 2016, à 11H00, pour délibérer sur l'ordre du jour repris ci-après, et aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après.

Le mandataire pourra notamment :

- assister à l'assemblée générale ordinaire ;
- constituer et composer le bureau de l'assemblée générale ;
- prendre part à toute délibération et voter sur toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- aux effets ci-dessus, signer tous pièces, procès-verbaux, listes de présence, et autres documents, substituer et généralement faire le nécessaire.

---

<sup>1</sup> Si d'application

<sup>2</sup> Si d'application : noms et fonctions.



La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui serait convoquée avec le même ordre du jour.

Le mandataire exercera le droit de vote du mandant dans le sens suivant :

| ORDRE DU JOUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | INSTRUCTION <sup>3</sup> |                |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------------|
| 1. Examen du rapport de gestion sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                   | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 2. Commentaire et approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération.</i>                                                                                                                                                                  | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 3. Examen du rapport du commissaire sur les comptes statutaires et les comptes consolidés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                               | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 4. Approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.<br><i>Proposition d'approuver les comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.</i>                                                                                                                                                | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 5. Décision relative à l'affectation des résultats.<br><i>Proposition d'affecter la perte de l'exercice social de (3 237 072,73 EUR) comme suit :</i><br><i>- Perte de l'exercice clos le 31/12/2015 (3 237 072,73 EUR)</i><br><i>Dont l'affectation serait la suivante :</i><br><i>En totalité, en report à nouveau (3 237 072,73 EUR)</i> | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 6. Examen des comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.                                                                                                                                                                                                                                                          | Aucun vote n'est requis  |                |                       |
| 7. Décharge des administrateurs.<br><i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.</i>                                                                                                                                              | Oui                      | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                         |                |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|
| 8. Décharge du commissaire.<br><br><i>Proposition de donner décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 9. Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL.<br><br><i>Proposition de renouveler le mandat du Commissaire, la société Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL (B00025), représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy, Berkenlaan 8b – 1831 Diegem, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0429 053 863, pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.</i> | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 10. Octroi d'une rémunération fixe annuelle aux Administrateurs<br><br><i>Proposition d'octroyer aux Administrateurs, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 40 000 euros à répartir librement par le Conseil d'Administration entre ses membres sous la forme de jetons de présence.</i>                                                                                                                                                                                                                                             | Oui                     | <del>non</del> | <del>Abstention</del> |
| 11. Octroi d'une rémunération au commissaire<br><br><i>Proposition d'octroyer au commissaire, à titre de rémunération pour l'exercice 2016, une somme globale de 62 400 euros.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oui                     | <del>Non</del> | <del>Abstention</del> |
| 12. Divers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Aucun vote n'est requis |                |                       |

Si le (la) soussigné(e) n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessous ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous (i), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêt potentiel, si le (la) soussigné(e) n'a pas coché l'un des cases « oui / non / abstention » concernant une des propositions de décision ci-dessus, ou, si pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté, le (la)

soussigné(e) sera toujours réputé avoir donné une instruction de vote spécifique au mandataire de voter en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

\* \* \*

Si, après la date de cette procuration, des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Code des sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant.

Si, après la date de cette procuration, des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des sociétés, le mandataire :

- est autorisé à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*);
- doit s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour (\*).

\* \* \*

La Société devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **18 juin 2016** au plus tard. Elle peut lui être communiquée par courrier, ou par voie électronique à l'adresse e-mail : [contact@adcsiic.eu](mailto:contact@adcsiic.eu).

Fait à Genève, le 13 juin 2016.

Signature(s) à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir  


Bon pour pouvoir  


(\*) Biffez la mention inutile. A défaut de biffure, le mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour.